

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Canton du Monétier les Bains

Commune
LE MONETIER LES BAINS 05220

N°051/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : **02 avril 2026** Date d'affichage : **09 avril 2026**

L'an deux mil vingt-six,

Le 08 avril à 18 heures 30

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Marie REY, Maire

Etaient présents :

Jean-Marie REY, Maire

Fabrice LOISEAU, Marie-Dominique DUBOIS DENEL, Xavier DUPORT, Muriel PAYAN, adjoints
France-Marie JOSSERAND, Jean-Pierre THOMAS, Margot MERLE, Myriam BERAUD, Catherine
REBATEL, Violaine PIQUET-GAUTHIER, Julien PHILIP, Constance DE ROHAN WILLNER

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Gilles DELASSUS à Jean-Marie REY

Mikhaël VON BRASCH à Xavier DUPORT

Marie-Dominique DUBOIS DENEL a été élue secrétaire

| | | |
|-----------------------------------|---|-----------|
| NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE | : | 15 |
| PRESENTS | : | 13 |
| VOTANTS | : | 15 |

OBJET : CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES HAUTES-ALPES : MANDATEMENT POUR LE LANCEMENT D'UN CONTRAT CADRE DE PRESTATION SOCIALE/TITRES RESTAURANT

Monsieur Le Maire rappelle que par délibération n°057/2025 du 25 juin 2025, la commune du Monétier-les-Bains adhère au contrat cadre de prestations sociales conclu par le Centre de Gestion des Hautes-Alpes afin de faire bénéficier ses agents de titres restaurant.

Ce marché arrive à terme et le CDG05 souhaite relancer une consultation à laquelle il est proposé de participer.

En fonction du retour de cette consultation, la collectivité restera libre d'y souscrire ou non. Les caractéristiques précises du contrat cadre seront communiquées au terme de la procédure menée dans le respect des règles de la commande publique. La collectivité pourra alors décider de son adhésion et des modalités de cette adhésion.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L452-42 ;

CONSIDERANT la proposition du CDG 05 visant à négocier un contrat cadre, ouvert à l'adhésion facultative des collectivités ;

CONSIDERANT l'intérêt, notamment financier, de participer pour la commune du Monétier Les Bains à cette mise en concurrence avec prise d'effet au 1er janvier 2027 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **et à l'unanimité** :

AUTORISE Monsieur Le Maire de charger le Centre de gestion des Hautes-Alpes de négocier un contrat cadre de prestations sociales concernant l'acquisition de titres restaurant pour les agents territoriaux du Monétier Les Bains.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme

Le Maire,

La secrétaire de séance,

Jean-Marie REY

Marie-Dominique DUBOIS DENEL



A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'Dubois', is written over the name of the secretary of the meeting.